

JAN 26 1977



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALEA/31/470
22 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISTrente et unième session
Point 92 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

Rapport de la Cinquième CommissionRapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. EXAMEN DE QUESTIONS SPECIALES	6 - 106	4
A. Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice	6 - 11	4
B. Yearbook of the United Nations (Annuaire des Nations Unies)	12 - 21	5
C. Réseau des centres d'information des Nations Unies	22 - 27	7
D. Tendances futures de l'utilisation de l'ordinateur	28 - 35	8
E. Suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative	36 - 42	9
F. Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies	43 - 51	11
G. Définition d'un principe rationnel de répartition des dépenses entre le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement	52 - 55	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
H. Locaux des Nations Unies à Addis-Abeba, Bangkok, Santiago et Nairobi	56 - 57	13
I. Montants révisés relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	58 - 71	13
J. Montants révisés relatifs au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	72 - 82	17
K. Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies	83 - 89	19
L. Emoluments du Secrétaire général	90 - 93	20
M. Conditions applicables aux voyages autorisés (par avion) des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies	94 - 95	21
N. Rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 : Centre CNUCED/GATT du commerce international	96	22
O. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977	97 - 99	22
P. Ajournement de l'examen de certaines questions	100	23
Q. Crédits révisés	101 - 106	25
III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION	107	56

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 3539 (XXX) du 17 décembre 1975, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit d'un montant total de 745 813 800 dollars réparti entre les divers chapitres des dépenses du budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et avait approuvé, pour la même période, des prévisions de recettes de diverses sources d'un montant total de 118 292 300 dollars, soit un montant net de 627 521 500 dollars à financer grâce aux contributions mises en recouvrement.

2. Au titre du point 92 de l'ordre du jour, la Cinquième Commission a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget et du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/C.5/31/37 et Corr.1 et Add.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.25 et Corr.1). Dans son rapport, le Secrétaire général demandait l'ouverture d'un crédit additionnel de 13 300 500 dollars pour l'ensemble de l'exercice biennal, compte tenu des faits nouveaux intervenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de l'évolution des dépenses durant cette période et de projections relatives au restant de l'exercice biennal. Il proposait aussi de réduire les prévisions de recettes de 282 800 dollars.

3. La Commission a examiné également des demandes de crédits additionnels d'un montant total de 35 263 150 dollars, et des montants estimatifs révisés de recettes s'élevant au total à 9 012 100 dollars, en se fondant sur un certain nombre d'autres rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. La Cinquième Commission recommande de porter à 783 932 900 dollars le montant brut des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 3539 (XXX) - soit une augmentation de 38 119 100 dollars - et de porter à 126 887 300 dollars le montant total des prévisions de recettes, soit une augmentation de 8 595 000 dollars.

5. Les vues exprimées lors de l'examen des diverses questions relevant de ce point de l'ordre du jour sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Cinquième Commission dont les cotes sont indiquées plus loin dans le texte consacré à chacune de ces questions.

II. EXAMEN DE QUESTIONS SPECIALES

A. Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice

6. La Commission a examiné la question des émoluments des membres de la Cour internationale de Justice à ses 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} séances, les 18, 20, 21 et 22 octobre.

7. Pour examiner cette question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/13), ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.3), auquel était joint, en annexe, le projet de résolution suivant :

"L'Assemblée générale,

Rappelant la décision qu'elle a prise, par sa résolution 3537 (XXX) du 17 décembre 1975, de fixer le traitement annuel des membres de la Cour internationale de Justice à 50 000 dollars des Etats-Unis, avec effet au 1^{er} janvier 1976,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/,

1. Décide que le traitement annuel des membres de la Cour internationale de Justice sera révisé à sa trente-cinquième session, puis normalement tous les cinq ans;

2. Décide en outre, avec effet du 1^{er} janvier 1977, qu'entre ces révisions périodiques, les membres de la Cour internationale de Justice peuvent recevoir, en sus de leur traitement annuel, tel qu'il est défini dans les paragraphes 1 et 5 de l'article 32 du Statut de la Cour, un complément intérimaire de traitement pour cherté de vie qui n'est pas réputé faire partie dudit traitement et dont le montant est déterminé par les dispositions énoncées au paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif;

3. Décide que les allocations et indemnités prévues aux paragraphes 2 à 4 de l'article 32 du Statut de la Cour internationale de Justice et la pension de retraite attribuée aux membres de la Cour seront réexaminées en même temps que leur traitement annuel et que le système des ajustements intérimaires ne s'y appliquera pas."

8. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport du Comité à la 10^{ème} séance de la Cinquième Commission, le 18 octobre.

1/ A/C.5/31/13.

2/ A/31/8/Add.3.

9. A la 12^{ème} séance, le 20 octobre, le représentant des Philippines a proposé oralement les deux amendements suivants au projet de résolution (A/31/8/Add.3, annexe) :

a) Ajouter au préambule un troisième alinéa, libellé comme suit :

"Compte tenu des opinions exprimées par les membres de la Cinquième Commission,";

b) Remplacer, au paragraphe 3 du dispositif, les mots "en même temps que leur traitement annuel", par le membre de phrase "lors de la révision périodique de leur traitement annuel".

10. Le premier des amendements proposés par les Philippines et tendant à ajouter un troisième alinéa au préambule (voir alin. a) du paragraphe 9 ci-dessus), a été retiré à la 13^{ème} séance.

DECISION DE LA COMMISSION

11. A sa 14^{ème} séance, le 22 octobre, la Cinquième Commission, par 61 voix contre 16, avec 5 abstentions, a adopté le projet de résolution (A/31/8/Add.3, annexe) tel qu'il avait été modifié oralement (voir plus loin, par. 107, projet de résolution I).

B. Yearbook of the United Nations (Annuaire des Nations Unies)*

12. De sa 10^{ème} à sa 13^{ème} séance, ainsi qu'à sa 18^{ème} séance, du 18 au 21 et le 28 octobre, la Cinquième Commission a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/12) relatif à l'Annuaire des Nations Unies, ainsi que la question du réseau des centres d'information des Nations Unies.

13. Le rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/12), soumis en application d'une décision prise par l'Assemblée générale à sa 2444^{ème} séance plénière, le 17 décembre 1975 3/, aux termes de laquelle le Secrétaire général était prié d'étudier les moyens de faire paraître l'Annuaire dans de meilleurs délais sans compromettre sa qualité et ses normes élevées et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa trente et unième session, a été présenté par le Sous-Secrétaire général à l'information à la 10^{ème} séance de la Commission.

14. A la même séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement à la Cinquième Commission le rapport connexe (A/31/8/Add.1 et Corr.1) du Comité.

* L'Annuaire des Nations Unies n'est publié qu'en anglais.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 153, alin. ii) du paragraphe n).

15. Afin d'assurer la publication de l'Annuaire dans les meilleurs délais (c'est-à-dire dans un délai de 18 mois), le Secrétaire général demandait le renforcement des effectifs du Groupe de l'Annuaire (Service de l'information), moyennant des dépenses additionnelles qui devaient se chiffrer à 108 500 dollars en 1977 et 136 500 dollars en 1978, déduction faite des contributions du personnel (A/C.5/31/12, par. 8, 9 et 17).

16. Dans son rapport (A/31/8/Add.1/Corr.1, par. 13), le Comité consultatif indiquait que l'acceptation des recommandations qui figuraient aux paragraphes 7 à 12 de son rapport entraînerait une réduction de 31 200 dollars des prévisions du Secrétaire général quant aux incidences financières pour 1977 et 1978. Il faudrait un crédit additionnel de 77 300 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977, au lieu du montant de 108 500 dollars dont le Secrétaire général indiquait la ventilation dans son rapport (A/C.5/31/12, par. 19).

17. A la 13^{ème} séance, le 21 octobre, le représentant du Pakistan a proposé que la Commission lorsqu'elle prendrait une décision à ce sujet, souscrive également aux recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa seizième session, où il était dit ce qui suit :

"A propos de l'Annuaire des Nations Unies, le Comité a recommandé que le Secrétaire général accorde à cette importante publication la haute priorité qu'elle mérite : il faudrait pour cela qu'y soient réaffectées des ressources appropriées, que les rapports des différents services soient soumis à temps et que les méthodes de production soient rationalisées. Le Comité a estimé qu'il fallait que cette importante publication fût prête dans l'année qui suit la fin de la session ordinaire de l'Assemblée générale, sans préjudice de la qualité et de la grande objectivité qui étaient les siennes." 4/

18. A la 18^{ème} séance, le 28 octobre, après que la proposition eut fait l'objet d'un échange de vues, le représentant du Pakistan a décidé de retirer sa proposition étant donné la contradiction apparente qui existait entre le délai de 18 mois envisagée par le Secrétaire général et le délai de 12 mois recommandé par le Comité du programme et de la coordination. Il n'était pas dans l'intention de la délégation pakistanaise de soulever une controverse inutile sur une question qui était pratiquement réglée. Le Sous-Secrétaire général à l'information s'était engagé à faire publier l'Annuaire dans les meilleurs délais, et la délégation pakistanaise était convaincue qu'une fois rattrapé le retard accumulé, le Secrétaire général ferait tout son possible pour que le délai de 12 mois ne soit pas dépassé, sans pour cela demander de crédits supplémentaires.

19. A la même séance, la Cinquième Commission a pris les décisions ci-après :

a) Elle a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/12);

4/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 38 (A/31/38), par. 51.

b) Elle a décidé, par 69 voix contre 9, avec une abstention, de recommander à l'Assemblée générale de faire siens les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif dans son rapport (A/31/8/Add.1 et Corr.1);

c) Elle a décidé, par 68 voix contre 12, avec 4 abstentions, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 13 de son rapport (A/31/8/Add.1/Corr.1).

20. Les observations faites par les délégations au cours de la discussion de cette question, ainsi que les explications de vote, sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.10 à 13 et 18).

DECISION DE LA COMMISSION

21. A sa 18ème séance, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général relatif à l'Annuaire des Nations Unies (A/C.5/31/12);

b) De faire siens les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/31/8/Add.1);

c) D'approuver la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 13 de son rapport (A/31/8/Add.1/Corr.1) (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section I).

C. Réseau des centres d'information des Nations Unies

22. La question du réseau des centres d'information des Nations Unies a été examinée par la Cinquième Commission de sa 10ème à sa 13ème séance, entre le 18 et le 21 octobre.

23. La Commission était saisie, pour examiner cette question, du rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/14) qui contenait les résultats d'une étude globale du réseau des centres d'information, entreprise en 1973, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.2).

24. Le Président du Comité consultatif a présenté oralement à la Cinquième Commission, à la 10ème séance, le rapport du Comité.

25. A la même séance, le Sous-Secrétaire général à l'information a présenté le rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/14) et, à la 13ème séance, il a répondu oralement à un certain nombre de questions qui avaient été posées au cours de l'examen de cette question.

/...

26. Les remarques et observations faites par les délégations au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.10 à 13).

DECISION DE LA COMMISSION

27. A sa 13ème séance, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général relatif au réseau des centres d'information des Nations Unies (A/C.5/31/14);

b) De faire siens les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/31/8/Add.2) voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section II).

D. Tendances futures de l'utilisation de l'ordinateur

28. La Commission a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/3) sur le traitement électronique de l'information et les systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies, ainsi que le rapport y relatif (A/31/255) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à ses 15ème, 21ème, 23ème, 25ème et 27ème séances, le 25 octobre et les 2, 4, 8 et 10 novembre.

29. A la 15ème séance de la Cinquième Commission, le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport de cet organe (A/31/255).

30. Dans son rapport, le Comité consultatif concluait qu'une discipline plus rigoureuse s'imposait dans l'utilisation des installations du Centre de calcul de New York. Il recommandait donc de créer au Secrétariat un conseil inter-départemental pour les systèmes informatiques, qui reverrait chaque année les systèmes informatiques de chaque département et se réunirait régulièrement pour examiner, évaluer et approuver les demandes de nouveaux systèmes informatisés que recevrait le Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques, y compris celles qui seraient présentées dans le cadre du plan à moyen terme. A cet égard, il recommandait d'attendre, pour remplacer un ordinateur par un autre modèle loué, comme le Secrétaire général le demandait, que le Conseil interdépartemental, une fois institué, ait procédé aux examens nécessaires. Les crédits demandés par le Secrétaire général à cette fin (332 200 dollars) seraient débloqués lorsque le Secrétaire général aurait démontré au Comité consultatif que les précautions nécessaires avaient été prises et se révélaient efficaces.

31. Le Comité consultatif ne pouvait approuver la demande de crédits du Secrétaire général pour l'achat de matériel de traitement interactif supplémentaire en 1977. Il notait dans son rapport que le Secrétaire général avait abordé la question de cette acquisition de façon fragmentaire, et il estimait que le problème avait des incidences plus vastes qui justifiaient la réalisation d'études de faisabilité coordonnées sur les besoins de tous les programmes.

32. En ce qui concerne les programmes de traitement électronique des données à Genève, à Vienne, au PNUF et dans les commissions régionales, le Comité consultatif signalait que la discipline et la coordination dont il avait souligné la nécessité au sujet du Centre de calcul de New York étaient indispensables dans tous les centres.

33. Les commentaires et les observations formulés par les délégations au cours du débat sur cette question, ainsi que les observations du représentant du Secrétaire général et les réponses qu'il a données à certaines questions, sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.15, 21, 23, 25 et 27).

34. A sa 27^{ème} séance, le 10 novembre, la Cinquième Commission, suivant en cela la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a approuvé par 64 voix contre 9, avec 3 abstentions, l'ouverture d'un crédit additionnel de 359 900 dollars au chapitre 22 D (Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 et l'ouverture d'un crédit additionnel de 153 400 dollars au chapitre 22 G (Services administratifs et financiers, Genève), ainsi que l'inscription d'un montant additionnel de 24 900 dollars au chapitre premier des recettes et d'un montant additionnel de 290 000 dollars au chapitre 2 des recettes.

DECISION DE LA COMMISSION

35. A sa 27^{ème} séance, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte des rapports du Secrétaire général (A/C.5/31/3) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/255) sur le traitement électronique de l'information et les systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies;

b) De prendre acte des avis exprimés par les délégations à la Cinquième Commission;

c) De faire siennes les observations et les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/31/255) (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section III).

E. Suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative

36. La Cinquième Commission a examiné à ses 21^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème} séances, les 2, 5 et 8 novembre, respectivement, le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative (A/C.5/31/6) et le rapport présenté à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.5). La Commission était également saisie d'un rapport du Secrétaire général sur la question de la fusion du Service de gestion administrative et du Service de vérification intérieure des comptes (A/C.5/31/29).

/...

37. A sa 24^{ème} séance, le 5 novembre, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'étudier la question de l'avenir du Service de gestion administrative dans le cadre de l'examen du point 96 de l'ordre du jour (Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique).

38. Le rapport du Comité consultatif a été présenté par son Président, à la 21^{ème} séance.

39. Dans une déclaration qu'il a faite oralement devant la Commission à sa 24^{ème} séance, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a traité du rôle du Service de gestion administrative et répondu aux observations faites au cours de la discussion.

40. Commentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative (A/C.5/31/6), le Comité consultatif a présenté, dans son rapport (A/31/8/Add.5, par. 12 à 19), un certain nombre de suggestions qui, à son avis, si elles étaient retenues, permettraient d'accroître l'efficacité du Service de gestion administrative. A son sens, il devait en particulier être très clairement précisé au personnel, à tous les échelons, que les efforts entrepris pour améliorer la gestion et apporter d'autres améliorations avaient l'appui total du Secrétaire général et qu'une fois que le Secrétaire général avait décidé qu'une recommandation du Service de gestion administrative était dans l'intérêt de l'Organisation, elle devait être strictement appliquée. Le Comité consultatif, par ailleurs, recommandait que le Service de gestion administrative jouisse de toute l'indépendance dont il a besoin dans l'exercice de ses fonctions, qu'il dispose d'un personnel suffisamment qualifié pour accomplir sa tâche et que son rôle ne soit pas réduit par la création de groupes de gestion administrative dans les départements.

41. Les observations formulées par les délégations au cours du débat sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.21, 24 et 25).

DECISION DE LA COMMISSION

42. A la 25^{ème} séance, le 8 novembre, étant entendu que la question de l'avenir du Service de gestion administrative serait étudiée au titre du point 96 de l'ordre du jour, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative (A/C.5/31/6) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.5);

b) De faire siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/31/8/Add.5) (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section IV).

/...

F. Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation
des Nations Unies

43. La Commission a examiné la question de l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies à ses 6ème, 7ème et 44ème séances, les 11 et 13 octobre et le 8 décembre.

44. Pour examiner cette question, la Commission était saisie du rapport sur l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/10) que le Secrétaire général présentait conformément à la décision que l'Assemblée générale avait prise à sa 2444ème séance plénière le 17 décembre 1975 5/.

45. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a exposé oralement les vues du Comité consultatif sur le rapport du Secrétaire général dans une déclaration qu'il a faite à la Cinquième Commission à sa 6ème séance.

46. Le représentant du Secrétaire général a fait une déclaration à la même séance.

47. Lorsque la Cinquième Commission a repris la discussion sur cette question à sa 44ème séance, le 8 décembre, elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/31/10/Add.1 et Corr.1) contenant des renseignements statistiques portant sur la période du 1er janvier au 30 juin 1976 et concernant la nouvelle procédure instituée pour le recrutement de consultants, d'experts et d'entrepreneurs.

48. En réponse aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées au cours du débat, des déclarations ont été faites à la 44ème séance par le représentant du Secrétaire général et le Chef du Service de recrutement du Secrétariat.

49. A la même séance, le représentant de la Pologne a proposé oralement à la Commission d'adopter un projet de résolution aux termes duquel la Commission recommanderait à l'Assemblée générale de prendre acte des rapports du Secrétaire général et du rapport oral du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de réaffirmer les décisions qu'elle avait prises sur cette question en 1974 et en 1975 et de prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sur l'application de ces décisions.

50. Les commentaires et les observations formulés par les délégations au cours du débat sur cette question sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances de la Cinquième Commission (A/C.5/31/SR.6, 7 et 44).

5/ Ibid., trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 154, alin. iii) du paragraphe t).

DECISION DE LA COMMISSION

51. A sa 44ème séance, la Commission a adopté, sans opposition le projet de résolution présenté par la Pologne (voir plus loin, par. 107, projet de résolution II).

G. Définition d'un principe rationnel de répartition des dépenses entre le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

52. Lorsque la Commission a examiné cette question, à sa 45ème séance, le 9 décembre, elle était saisie du rapport du Secrétaire général et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (A/C.5/31/39 et Corr.1 et 2) sur la définition d'un principe rationnel de répartition des dépenses entre le budget ordinaire de l'ONU et le Fonds du PNUE, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.10).

53. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport de cet organe (A/31/8/Add.10).

54. Dans son rapport (A/31/8/Add.10, par. 16), le Comité consultatif indiquait qu'il ne recommandait pas d'accepter la proposition du Secrétaire général et du Directeur exécutif du PNUE tendant à ce que l'Assemblée générale et le Conseil d'administration du PNUE approuvent le principe d'un rapport de 40 à 60 comme base théorique de répartition des dépenses de personnel entre le budget ordinaire de l'ONU et le Fonds du PNUE. Cependant, le Comité consultatif ne pensait pas qu'il faille maintenir automatiquement au-delà de 1977 la politique actuelle selon laquelle aucun poste ne doit être ajouté aux effectifs du PNUE inscrits au budget ordinaire. En tout état de cause, le Comité consultatif estimait que toute proposition du Secrétaire général tendant à accroître le nombre des postes inscrits au budget ordinaire, pour l'exercice 1978-1979 ou par la suite, devrait s'accompagner d'un exposé justificatif complet quant à la classe des postes en question et aux attributions qui s'y attachent, et devrait être compatible avec les décisions que l'Assemblée générale avait déjà prises ou prendrait concernant le plan à moyen terme pour la période 1978-1981 6/ et les plans à moyen terme ultérieurs.

DECISION DE LA COMMISSION

55. A sa 45ème séance, la Cinquième Commission, après un bref débat, a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la définition d'un principe rationnel de répartition des dépenses entre le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/C.5/31/39 et Corr.1 et 2) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.10);

6/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 6A (A/31/6/Add.1 et Corr.1 à 5).

b) De faire siennes les conclusions formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 16 de son rapport (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section V).

H. Locaux des Nations Unies à Addis-Abeba, Bangkok, Santiago et Nairobi

56. La Commission a examiné cette question à sa 51ème séance, le 15 décembre; elle était saisie des rapports suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, à Bangkok et à Santiago (A/C.5/31/41);

b) Rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Nairobi (A/C.5/31/45);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'agrandissement du Palais des Nations (A/C.5/31/20);

d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les trois rapports susmentionnés (A/31/8/Add.16).

DECISION DE LA COMMISSION

57. A sa 51ème séance, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte des rapports du Secrétaire général sur l'agrandissement du Palais des Nations et sur les locaux des Nations Unies à Addis-Abeba, Bangkok, Santiago et Nairobi (A/C.5/31/20, A/C.5/31/41 et A/C.5/31/45);

b) De prendre acte du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.16) (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, section VI).

I. Montants révisés relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

58. La Commission a examiné cette question à ses 45ème, 48ème, 51ème et 57ème séances, les 9, 13, 15 et 20 décembre. A cette fin, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/C.5/31/49) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.12)

59. Dans son rapport (A/C.5/31/49), le Secrétaire général indiquait que les incidences financières des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa seizième session s'élevaient au total à 3 044 700 dollars. Le Secrétaire général demandait l'ouverture d'un crédit

/...

additionnel de 2 337 700 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977. La différence entre cette somme et le total précité, soit 707 000 dollars, représentait le coût des services de conférence à fournir à la CNUCED, pour lesquels aucun crédit n'était demandé pour le moment.

60. Dans son rapport (A/31/8/Add.12), le Comité consultatif recommandait de réduire de 479 700 dollars au total le montant du crédit additionnel demandé par le Secrétaire général. Quant aux 707 000 dollars représentant le coût des services de conférence à fournir à la CNUCED, le Comité consultatif suggérait que la Cinquième Commission prie le Comité des conférences d'étudier la question des services que l'ONU est appelée à fournir lors des réunions des groupes régionaux et autres groupes à participation limitée et, dans la mesure du possible, de recommander des directives qui pourraient être appliquées à l'avenir.

61. Au cours de l'examen de cette question, le représentant de Sri Lanka a proposé d'ajouter les postes suivants, qui avaient été demandés par le Secrétaire général dans son rapport (A/C.5/31/49), à ceux dont le Comité consultatif recommandait la création dans son rapport (A/31/8/Add.12) :

- a) Un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux pour le Service consultatif de transfert de technologie;
- b) Un poste d'administrateur supplémentaire (P-3) pour le programme "Articles manufacturés et semi-finis";
- c) Deux postes d'administrateur (un poste P-3 et un poste P-2) pour le programme relatif à la coopération économique entre pays en développement;
- d) Un poste d'administrateur (P-2) et un poste d'agent des services généraux pour le programme spécial en faveur des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires.

Pour ce dernier programme, le représentant de l'Afghanistan a présenté une proposition tendant à la création d'un poste d'administrateur (P-2) supplémentaire.

62. Les propositions de Sri Lanka et de l'Afghanistan avaient pour effet d'ajouter un total de 119 900 dollars aux montants que le Comité consultatif recommandait d'inscrire au chapitre 11 du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 et d'accroître de 24 000 dollars le total à inscrire au chapitre 25, cette dernière augmentation étant compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes.

63. A sa 51ème séance, le 15 décembre, la Commission a décidé par 66 voix contre 11, avec 7 abstentions, d'adopter les propositions de Sri Lanka et de l'Afghanistan visant à modifier la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de la façon indiquée aux paragraphes 61 et 62 ci-dessus.

64. La Commission a ensuite adopté par 72 voix contre 11, avec 6 abstentions, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.12, par. 21) telles qu'elles avaient été modifiées.

65. Comme suite à la décision de la Commission, les montants additionnels suivants, dont des crédits additionnels totalisant 1 997 900 dollars, seraient inscrits au budget-programme de l'exercice 1976-1977 :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 11	1 847 900
Chapitre 22	130 000
Chapitre 25	334 000
Chapitre premier des recettes	334 000

66. A la 51^{ème} séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé oralement que la Commission fasse sienne la suggestion présentée par le Comité consultatif dans la dernière phrase du paragraphe 23 de son rapport (A/31/8/Add.12), qui se lisait comme suit :

"Le Comité consultatif suggère que la Cinquième Commission prie le Comité des conférences d'étudier la question des services que l'ONU est appelée à fournir lors des réunions des groupes régionaux et autres groupes à participation limitée et, dans la mesure du possible, de recommander des directives qui pourraient être appliquées à l'avenir."

67. A la 57^{ème} séance, le 20 décembre, le représentant de Sri Lanka a présenté le projet de résolution suivant (A/C.5/31/L.37) :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné les montants révisés 7/ comme suite aux décisions prises par le Conseil du commerce et du développement en application des résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatrième session, et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 8/,

1. Décide que la mesure dans laquelle une latitude accrue en matière budgétaire, financière et administrative sera accordée à la CNUCED devrait être telle que la CNUCED puisse utiliser au mieux ses ressources en fonction de ce qui est exigé d'elle;

7/ A/C.5/31/49.

8/ A/31/8/Add.12.

2. Prie le Secrétaire général de préciser, aussitôt que possible, les raisons de renforcer le Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED; d'ici là, une utilisation souple des ressources de la CNUCED permettra peut-être de renforcer ce cabinet comme il convient;

3. Recommande que le Conseil du commerce et du développement examine plus avant, en tant que de besoin, en vue de prendre les décisions appropriées, les services que la CNUCED peut être appelée à fournir à différents types de réunions."

Par la suite, le Sri Lanka a retiré le paragraphe 3 du dispositif de son projet de résolution.

68. La proposition faite oralement par le Royaume-Uni a été rejetée par 45 voix contre 26, avec 20 abstentions.

69. A la même séance, la Commission a adopté par 86 voix contre 9, avec 5 abstentions, le projet de résolution présenté par le Sri Lanka (A/C.5/31/L.37), tel qu'il avait été révisé.

70. Les déclarations faites par le représentant du Secrétaire général en réponse aux questions posées et les observations et explications de vote des délégations sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.45, 48, 51 et 57).

DECISION DE LA COMMISSION

71. A sa 57ème séance, la Cinquième Commission a adopté le projet de résolution présenté par le Sri Lanka (A/C.5/31/L.37), tel qu'il avait été révisé (voir plus loin, par. 107, projet de résolution III).

/...

J. Montants révisés relatifs au Centre des Nations Unies
sur les sociétés transnationales

72. La Commission a examiné cette question à ses 58ème et 59ème séances, les 20 et 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les montants estimatifs révisés aux chapitres 4, 5B, 22 et 25 des dépenses et au chapitre premier des recettes du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977, pour le grand programme "Sociétés transnationales" (A/C.5/31/25 et Corr.1). Elle était également saisie du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.19).

73. Dans son rapport, le Secrétaire général demandait l'ouverture aux chapitres 4, 5, 22D, 22J et 25 du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 de crédits additionnels se chiffrant au total à 3 784 000 dollars, somme dont il convenait de déduire 281 700 dollars qui seraient inscrits au chapitre premier des recettes. Dans son rapport (A/31/8/Add.19), le Comité consultatif recommandait l'ouverture de crédits additionnels d'un montant total net de 1 939 000 dollars.

74. A la 58ème séance, le représentant de la Grèce a proposé, eu égard aux recommandations du Comité consultatif, d'approuver 18 postes d'administrateur (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1) et 13 postes d'agent des services généraux (3 G-5, 10 G-4/1). Il a aussi proposé à la Commission d'approuver la demande du Secrétaire général (A/C.5/31/25, par. 65) concernant les services communs du Centre sur les sociétés transnationales et des commissions régionales. Enfin, il a proposé de ne pas approuver de crédits pour des livres et fournitures de bibliothèque pour ledit Centre.

75. La proposition de la délégation grecque avait pour effet de majorer le total net des crédits additionnels recommandés par le Comité consultatif pour l'exercice biennal 1976-1977 de 639 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 5 -	479 000
Chapitre 22J -	160 000
Chapitre 25 -	55 000, compensés par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

76. A la 59ème séance, le représentant du Canada a présenté un projet de décision (A/C.5/31/L.59), qui était ainsi conçu :

"L'Assemblée générale

Décide qu'avant de prendre des options dans le secteur privé sur du logiciel destiné au Centre sur les sociétés transnationales, le Secrétaire général devrait examiner les possibilités qu'offre le Réseau intégré de systèmes informatiques (ISIS) et faire rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires."

/...

77. Par la suite, le représentant du Canada a révisé oralement le projet de décision de la façon suivante :

a) A la première ligne, les mots "des options dans le secteur privé" seraient remplacés par les mots "une décision";

b) A la troisième ligne, les mots "examiner les possibilités qu'offre le" seraient remplacés par les mots "prendre dûment en considération les différentes collections de programmes qui pourraient convenir, dont celle du".

78. La Commission a adopté par consensus le projet de décision (A/C.5/31/L.59) tel qu'il avait été révisé oralement (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, sect. VII).

79. La Commission a adopté ensuite la proposition grecque concernant les recommandations du Comité consultatif par 63 voix contre 18, avec 5 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Kenya, Koweït, Libéria, Mali, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe libyenne, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Surinam, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, France, Hongrie, Iran, Israël, Italie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Japon, Roumanie.

80. Comme suite à l'adoption de la proposition grecque, des crédits additionnels, d'un montant total net de 2 578 000 dollars, seraient inscrits au budget-programme de 1976-1977 :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 4 -	100 000
Chapitre 5B -	1 750 000
Chapitre 22D -	383 000
Chapitre 22J -	345 000
Chapitre 25 -	268 000, compensés par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes.

81. Les commentaires et les observations formulées durant l'examen de cette question sont consignés dans le compte rendu analytique de la séance de la Commission (A/C.5/3/SR.59).

DECISION DE LA COMMISSION

82. La Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale qu'avant de prendre une décision sur le logiciel destiné au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le Secrétaire général prenne dûment en considération les différentes collections de programmes qui pourraient convenir, dont celle du Réseau intégré de systèmes informatiques (Integrated Set of Information Systems), et fasse rapport sur la question au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, sect. VII).

K. Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies

83. La question des services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies a été examinée par la Cinquième Commission à sa 60ème séance, le 21 décembre, date à laquelle elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/60 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.26).

84. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité consultatif à la Cinquième Commission.

85. Dans son rapport (A/C.5/31/60 et Corr.1, sect. IV), le Secrétaire général proposait des arrangements en matière d'organisation pour les services linguistiques arabes.

86. Dans son rapport (A/31/8/Add.26, par. 12), le Comité consultatif indiquait qu'il n'approuvait pas le crédit de 108 000 dollars que le Secrétaire général demandait pour 1977 au titre des loyers et des frais de fonctionnement. Le Comité estimait que le Secrétaire général devrait prendre des mesures en vue de coordonner

/...

les efforts des institutions spécialisées et de l'Organisation tendant à développer les services linguistiques arabes; le Comité croyait comprendre que les résultats obtenus grâce aux arrangements proposés par le Secrétaire général seraient réexaminés à la fin de la période de trois ans allant de 1977 à 1979 et il comptait que le Secrétaire général présenterait un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale (A/31/8/Add.26, par. 13 et 14).

87. Au cours de la discussion de cette question, des délégations ont proposé que le Secrétaire général présente un rapport à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session sur les résultats obtenus et sur les difficultés susceptibles de surgir lors de l'application de ses propositions actuelles, rapport dans lequel il énoncerait également toutes idées ou propositions complémentaires compte tenu des points de vue exprimés par les délégations arabes ayant participé aux débats de la Cinquième Commission.

88. Toutes les autres remarques et observations formulées au cours de la discussion de cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance pertinente de la Commission (A/C.5/31/SR.60).

DECISION DE LA COMMISSION

89. La Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/60 et Corr.1) et d'approuver les arrangements en matière d'organisation proposés dans la section IV dudit rapport;

b) D'approuver les observations et les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.26) (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, sect. VIII).

L. Emoluments du Secrétaire général

90. La Cinquième Commission a examiné la question des émoluments du Secrétaire général à sa 61ème séance, le 21 décembre; elle était saisie à cette occasion d'un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.24).

91. Le Comité consultatif, tenant compte de certaines décisions de l'Assemblée générale, recommandait de porter le traitement brut du Secrétaire général à 110 650 dollars avec effet au 1er janvier 1977 (A/31/8/Add.24, par. 5). Le Comité consultatif indiquait que, si l'Assemblée approuvait ses recommandations, le montant maximum de la pension de retraite du Secrétaire général passerait de 38 000 dollars à 55 325 dollars par an, en application de la résolution 2772 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1971. Le Comité recommandait qu'à compter du 1er janvier 1977, les pensions servies à d'anciens secrétaires généraux ou à leur veuve soient ajustées proportionnellement chaque fois que l'Assemblée prend une décision qui a une incidence sur le montant maximum de la pension de retraite du Secrétaire général (A/31/8/Add.24, par. 6 et 7).

/...

DECISIONS DE LA COMMISSION

92. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'approuver les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées au sujet des émoluments du Secrétaire général dans les paragraphes 5, 6 et 7 de son rapport (A/31/8/Add.24);

b) D'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel net de 12 000 dollars au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977, et une augmentation de 21 000 dollars au titre des contributions du personnel au chapitre 25, augmentation compensée par un montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (voir par. 107, projet de résolution V, sect. IX).

93. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, sur la recommandation du représentant de l'Algérie, de recommander à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, le montant des honoraires reçus par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée (voir par. 107, projet de résolution V, sect. X).

M. Conditions applicables aux voyages autorisés
(par avion) des fonctionnaires de l'Organisation
des Nations Unies

94. A sa 5ème séance, le 8 octobre, la Cinquième Commission a examiné le rapport annuel sur les conditions applicables aux voyages autorisés (par avion) des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, pour la période allant du 1er juillet 1975 au 30 juin 1976 (A/C.5/31/5), que le Secrétaire général présentait conformément au paragraphe 2 de la résolution 3198 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973.

DECISION DE LA COMMISSION

95. La Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/5);

b) De décider qu'à l'avenir le Secrétaire général ferait rapport sur l'application de la résolution 3198 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et que le Comité consultatif, s'il le jugeait nécessaire, porterait à l'attention de l'Assemblée tout élément pertinent des renseignements donnés par le Secrétaire général (voir plus loin, par. 107, projet de résolution V, sect. XI).

/...

N. Rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 : Centre CNUCED/GATT du commerce international

96. A sa 61ème séance, le 21 décembre, la Cinquième Commission a pris acte de la note du Secrétaire général concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 : Centre CNUCED/GATT du commerce international (A/C.5/31/51).

O. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977

97. Dans son rapport sur cet élément du point 92 de l'ordre du jour (A/C.5/31/37 et Corr.1 et Add.1), le Secrétaire général demandait que le total du crédit que l'Assemblée générale avait ouvert pour le présent exercice biennal par sa résolution 3539 A (XXX) soit augmenté de 13 300 500 dollars, passant ainsi de 745 813 800 à 759 194 300 dollars. Sur ce montant additionnel, 7 987 300 dollars concernaient l'effet net combiné de l'inflation et des fluctuations des taux de change, 2 456 200 dollars des décisions prises par des organes directeurs depuis l'ouverture initiale des crédits, et 2 857 000 dollars l'effet net des autres modifications proposées par le Secrétaire général. Ce dernier proposait aussi de réduire de 282 800 dollars les prévisions de recettes, dont le total serait ramené de 118 292 300 à 118 009 500 dollars. Dans ces conditions, le montant (net) révisé des crédits nécessaires se chiffrait à 641 104 800 dollars.

98. Dans son rapport correspondant (A/31/8/Add.25 et Corr.1), le Comité consultatif recommandait de réduire le crédit additionnel demandé par le Secrétaire général de 2 130 900 dollars, pour le ramener de 13 300 500 à 11 169 600 dollars, mais d'accepter les prévisions révisées de recettes. Sur ce crédit additionnel, 7 987 300 dollars concernaient les effets de l'inflation et des fluctuations de taux de change, et correspondaient au montant demandé par le Secrétaire général, et 3 182 300 dollars les autres facteurs considérés dans son rapport. En conséquence, le Comité proposait l'ouverture d'un crédit révisé de 756 983 400 dollars et l'approbation de prévisions révisées de recettes se chiffrant à 118 009 500 dollars. Cela représentait une augmentation de 11 452 400 dollars du montant net des crédits nécessaires, qui passaient de 627 521 500 à 638 973 900 dollars.

99. A sa 61ème séance, le 21 décembre, la Cinquième Commission a approuvé, par 46 voix contre 12, avec 12 abstentions, le montant révisé des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes que le Comité consultatif recommandait (voir plus loin, par. 107, projet de résolution IV). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brésil, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, Finlande, Ghana, Grenade, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Kenya, Malaisie, Mali, Mexique, Nigéria, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal,

/...

République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

Ont voté contre : Bulgarie, Chine, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques,

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

P. Ajournement de l'examen de certaines questions

100. A sa 57^{ème} séance, le 20 décembre 1976, la Cinquième Commission a décidé de remettre à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale l'examen des questions ci-après relevant du point 92 de l'ordre du jour :

- a) Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/2)
- b) Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires (A/C.5/31/33 et Corr.1)
- c) Nomenclature des services du Secrétariat (A/C.5/31/8)
- d) Procédures générales et dispositions administratives régissant la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains (A/C.5/31/40)
- e) Révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/58)
- f) Création d'un groupe des services d'analyse documentaire au Département des affaires économiques et sociales (A/C.5/31/69)
- g) Incidences de la validation par la Caisse commune des pensions des périodes de service accomplies par certains anciens fonctionnaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient entre 1950 et 1960 (A/C.5/31/71)
- h) Innovations techniques pour la production des publications et documents de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/77)

/...

La Commission, en outre, a pris acte de la déclaration du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet du rapport du Secrétaire général sur des propositions tendant à modifier la classe de certains postes de l'échelon le plus élevé du Secrétariat (A/C.5/31/95), à savoir que les propositions qui y étaient formulées ne pouvaient être examinées à la trente et unième session, mais qu'elles devraient être incluses dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

Q. Crédits révisés

101. Par sa résolution 3539 A et B (XXX) du 17 décembre 1975, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 745 813 800 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977 et avait approuvé des prévisions de recettes de 118 292 300 dollars.

102. Les recommandations faites par la Cinquième Commission à la présente session en ce qui concerne les montants révisés présentés par le Secrétaire général, ainsi que les incidences financières des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à propos de questions examinées par d'autres grandes commission, entraînent l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 38 119 100 dollars et une augmentation des précisions de recettes qui se chiffre au total à 8 595 000 dollars. Les documents pertinents et les montants correspondants sont énumérés ci-après.

/...

<u>Documents</u>	Crédits demandés par le Secrétaire général (Dollars)	Réductions recommandées par la Cinquième Commission (Dollars)	Crédits à ouvrir (Dollars)
A. CHAPITRES DES DEPENSES			
I. <u>Montants révisés</u>			
i) Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies (A/C.5/31/3, A/31/255, 27ème séance)	520 800	17 400 ^{a/}	538 200
ii) Montants estimatifs révisés du budget-programme : chapitre 12 : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (A/C.5/31/11 et Corr.1, A/31/8/Add.7, 35ème séance)	2 945 100 ^{b/}	(2 347 500)	597 600
iii) <u>Yearbook of the United Nations</u> <u>(Annuaire des Nations Unies)</u> (A/C.5/31/12, A/31/8/Add.1 et Corr.1, 18ème séance, résolution 31/208, sect. I, de l'Assemblée générale)	132 800	(37 100)	95 700
iv) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions (A/C.5/31/23 et Corr.1, A/31/8/Add.15, 52ème séance)	1 037 000	(146 500)	890 500

^{a/} Une augmentation des recettes d'un montant de 240 000 dollars a également été approuvée.

^{b/} Ce montant représente la différence entre le crédit de 45 157 000 dollars qui avait été ouvert et le montant révisé de 48 102 100 dollars.

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
I. <u>Montants révisés (suite)</u>			
v) Conférence des Nations Unies sur la désertification (A/C.5/31/31, A/31/8/Add.9, 36ème séance)	571 700	(219 700)	352 000
vi) Grand programme "Sociétés transnationales" (A/C.5/31/25 et Corr.1, A/31/8/Add.19, 59ème séance, résolution 31/208, sect. VII, de l'Assemblée générale)	3 784 000	(938 000)	2 846 000
vii) Exécution du budget et du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/C.5/31/37 et Corr.1 et Add.1, A/31/8/Add.25 et Corr.1, 61ème séance)	13 300 500	(2 130 900)	11 169 600
viii) Décisions prises par le Conseil du commerce et du développement en application des résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatrième session, tenue à Nairobi (A/C.5/31/49, A/31/8/Add.12, 51ème séance, A/31/470, résolution 31/206 de l'Assemblée générale)	2 727 700	(415 800)	2 311 900
ix) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/60 et Corr.1, A/31/8/Add.26, 60ème séance, résolution 31/208, sect. VIII, de l'Assemblée générale)	1 377 500	(108 000)	1 269 500

/...

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> <u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
I. <u>Montants révisés (suite)</u>			
x) Locaux des organismes des Nations Unies (A/C.5/31/22 et Corr.1, A/31/8/Add.23 61ème séance, A/31/450/Add.2, résolution 31/208, sect. VI, de l'Assemblée générale)	3 800 000	(1 200 000)	2 600 000
xi) Emoluments du Secrétaire général (A/31/8/Add.24, 61ème séance, A/31/470, résolution 31/208, sect. IX, de l'Assemblée générale)	<u>33 000</u>	<u>-</u>	<u>33 000</u>
Total, I	<u>30 230 100</u>	<u>7 526 100</u>	<u>22 704 000</u>
II. <u>Incidences financières</u>			
i) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/C.5/31/26, A/31/8/Add.6, résolution 31/141 A et B de l'Assemblée générale)	9 143 000	(443 000)	8 700 000
ii) Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid (A/C.5/31/42, A/31/32, résolution 31/6 G de l'Assemblée générale)	57 000	(25 000)	32 000
iii) Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités (A/C.5/31/44 et Corr.1, A/31/8/Add.8, A/31/144, résolution 31/18 de l'Assemblée générale)	149 700	(24 700)	125 000

/...

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
iv) Questions relatives au personnel : établissement de systèmes de classement des postes d'administrateur au Secrétariat et des postes d'agent des services généraux à New York et à Genève (A/C.5/31/47, A/31/8/Add.20, A/31/457/Add.1, résolution 31/193 B de l'Assemblée générale)	323 600	-	323 600
v) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (A/C.5/31/50, A/31/8/Add.11, A/31/396 et Corr.1, résolution 31/63 de l'Assemblée générale)	1 728 300 ^{g/}	(105 300)	1 623 000
vi) Question de Timor (A/C.5/31/52, A/31/366, résolution 31/53 de l'Assemblée générale)	34 000	(34 000)	-
vii) Question de Palestine (A/C.5/31/55, A/31/346, résolution 31/20 de l'Assemblée générale)	74 000	-	74 000
viii) Question de la Côte française des Somalis (A/C.5/31/59, A/31/366, résolution 31/59 de l'Assemblée générale)	127 200	(47 200)	80 000

g/ Y compris 200 000 dollars au titre des contributions du personnel.

/...

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
ix) Composition du Comité des contributions (A/C.5/31/62, A/31/427, résolution 31/96 de l'Assemblée générale)	8 600	(8 600)	-
x) Réduction des budgets militaires (A/C.5/31/64, A/31/8/Add.14, A/31/421, résolution 31/87 de l'Assemblée générale)	74 400	(18 400)	56 000
xi) Renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement (A/C.5/31/65, A/31/8/Add.14, A/31/426, résolution 31/90 de l'Assemblée générale)	216 000	(61 000)	155 000
xii) Convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/C.5/31/68, A/31/8/Add.14, A/31/423, résolution 31/189 B de l'Assemblée générale)	90 000	-	90 000
xiii) Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/C.5/31/61, A/31/8/Add.13, A/31/404, résolution 31/78 de l'Assemblée générale)	3 800	(3 800)	-

/...

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
xiv) Commission de la condition de la femme (A/C.5/31/70, 53ème séance)	57 800	(57 800)	-
xv) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/C.5/31/79, A/31/446, résolution 31/106 C de l'Assemblée générale; A/C.5/31/80, A/31/446, résolution 31/106 D de l'Assemblée générale)	88 000	-	88 000
	23 500	-	23 500
xvi) Mise en place d'un réseau d'échange de renseignements technologiques (A/C.5/31/82, A/31/363, résolution 31/183 de l'Assemblée générale)	17 600	(17 600)	-
xvii) Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/C.5/31/84, A/31/402, résolution 31/98 de l'Assemblée générale)	8 400	(8 400)	-
xviii) Question de Namibie (A/C.5/31/81, A/31/8/Add.18, A/31/454, résolutions 31/146 à 151 de l'Assemblée générale)	542 250	(52 250)	490 000
xix) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (A/C.5/31/89, A/31/8/Add.21, A/31/363, résolution 31/184 de l'Assemblée générale)	1 275 500	(912 500)	363 000

/...

<u>Documents</u>	<u>Crédits demandés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Réductions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Crédits à ouvrir</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
xx) Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (A/C.5/31/91, A/31/460)	10 300	(10 300)	-
xxi) Institut international de l'énergie (A/C.5/31/92, A/31/460)	30 000	(30 000)	-
xxii) Conférences des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (A/C.5/31/93, A/31/8/Add.22 56ème séance, A/31/463, résolution 31/179 de l'Assemblée générale)	671 000	(319 000)	352 000
xxiii) Comité chargé d'établir un acte constitutif pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (A/C.5/31/90, A/31/459, résolution 31/161 de l'Assemblée générale, 55ème séance)	402 100	(152 100)	250 000
xxiv) Etat récapitulatif des inci- dences administratives et financières en ce qui concerne le coût des services de conférence (A/C.5/31/94 et Add.1, 61ème séance)	3 087 500	(587 500)	2 500 000
xxv) Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie (A/C.5/31/96, A/31/442/Rev.1, résolution 31/145 de l'Assemblée générale)	90 000	-	90 000
Total, II	18 333 550	(2 918 450)	15 415 100
TOTAL A, CHAPITRES DES DEPENSES	48 563 650	(10 444 550)	31 119 100

/...

<u>Documents</u>	<u>Montants proposés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Augmentations ou diminutions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Prévisions de recettes</u> (Dollars)
B. CHAPITRES DES RECETTES			
I. <u>Prévisions révisées</u>			
i) Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies (A/C.5/31/3, A/31/255, résolution 31/208, sect. III, de l'Assemblée générale, 27ème séance)	79 300	235 600 ^{d/}	314 900
ii) <u>Yearbook of the United Nations (Annuaire des Nations Unies)</u> (A/C.5/31/12, A/31/8/Add.1 et Corr.1, résolution 31/208, sect. I, de l'Assemblée générale, 18ème séance)	24 300	(5 900)	18 400
iii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions (A/C.5/31/23 et Corr.1, A/31/8/Add.15, 52ème séance)	100 500	(7 500)	93 000
iv) Grand programme "Sociétés transnationales" (A/C.5/31/25 et Corr.1, A/31/8/Add.19, résolution 31/208, sect. VII, de l'Assemblée générale, 59ème séance)	281 700	(13 700)	268 000
v) Exécution du budget et du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/C.5/31/37 et Corr.1 et Add.1, A/31/8/Add.25 et Corr.1, 61ème séance)	(282 800)	-	(282 800)

^{d/} Voir note a/.

<u>Documents</u>	<u>Montants proposés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Augmentations ou diminutions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Prévisions de recettes</u> (Dollars)
I. <u>Prévisions révisées (suite)</u>			
vi) Décisions prises par le Conseil du commerce et du développement en application des résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatrième session, (A/C.5/31/49, A/31/8/Add.12, 51ème séance, A/31/470, résolution 31/206 de l'Assemblée générale)	390 000	(56 000)	334 000
vii) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/60 et Corr.1, A/31/8/Add.26, résolution 31/208, sect. VIII, de l'Assemblée générale, A/31/470, 60ème séance)	255 500	-	255 500
viii) Emoluments du Secrétaire général (A/31/8/Add.24, A/31/470, résolution 31/208, sect. IX, de l'Assemblée générale)	21 000	-	21 000
Total, I	869 500	152 500	1 022 000
II. <u>Incidences financières</u>			
i) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/C.5/31/26, A/31/8/Add.6, 38ème séance, résolution 31/141 A et B de l'Assemblée générale)	7 240 000	-	7 240 000

<u>Documents</u>	<u>Montants proposés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Augmentations ou diminutions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Prévisions de recettes</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
ii) Questions relatives au personnel : établissement de systèmes de classement des postes d'administrateur au Secrétariat et des postes d'agent des services généraux à New York et à Genève (A/C.5/31/47, A/31/8/Add.20, 60ème séance, A/31/457/Add.1, résolution 31/198 B de l'Assemblée générale)	55 000	-	55 000
iii) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (A/C.5/31/50, A/31/8/Add.11, A/31/396 et Corr.1, résolution 31/63 de l'Assemblée générale)	200 000	-	200 000
iv) Renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement, (A/C.5/31/65, A/31/8/Add.14, A/31/426, résolution 31/90 de l'Assemblée générale)	32 800	(22 800)	10 000
v) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/C.5/31/79, A/31/446, résolution 31/106 C de l'Assemblée générale)	6 000	-	6 000

<u>Documents</u>	<u>Montants proposés par le Secrétaire général</u> (Dollars)	<u>Augmentations ou diminutions recommandées par la Cinquième Commission</u> (Dollars)	<u>Prévisions de recettes</u> (Dollars)
II. Incidences financières (suite)			
vi) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (A/C.5/31/89, A/31/8/Add.21, 56ème séance, A/31/363, résolution 31/184 de l'Assemblée générale)	199 000	(159 000)	40 000
vii) Comité spécial de la restruc- turation des secteurs éco- nomique et social du système des Nations Unies (A/C.5/31/91, A/31/460)	1 800	(1 800)	-
viii) Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (A/C.5/31/93, A/31/8/Add.22, A/31/463, résolution 31/179 de l'Assemblée générale)	105 000	(105 000)	-
ix) Question de Palestine (A/C.5/31/55, A/31/346, résolution 31/20 de l'Assemblée générale)	14 000	-	14 000
x) Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie (A/C.5/31/96, A/31/442/Rev.1, résolution 31/145 de l'Assemblée générale)	8 000	-	8 000
Total, II	7 859 800	(286 800)	7 573 000
TOTAL B, CHAPITRES DES RECETTES	8 729 300	(134 300)	8 595 000

/...

103. Les montants révisés prévus aux divers chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 s'établissent comme suit :

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assemblée générale</u> (Dollars)	<u>Montants additionnels approuvés à la présente session</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	20 674 800		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget- programme de l'exercice biennal 1976-1977		449 400	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)		36 600	
iii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		340 000	
iv) Question de Palestine		60 000	
v) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies		(383 900)	
vi) Emoluments du Secrétaire général		12 000	
Total	20 674 800	514 100	21 188 900
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	41 730 600		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget- programme de l'exercice biennal 1976-1977		2 774 600	

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		89 200	
iii) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		1 341 000	
iv) Question de la Côte française des Somalis		80 000	
v) Réduction des budgets militaires		56 000	
vi) Renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement		145 000	
vii) Convocation d'une session extra- ordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement		90 000	
viii) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		780 000	
Total	41 730 600	5 355 800	47 086 400
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	8 057 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(458 600)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		27 600	
iii) Programme de travail du Comité spécial contre l' <u>apartheid</u>		32 000	
iv) Question de Namibie		420 000	
v) Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie		82 000	
Total	8 057 000	103 000	8 160 000

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assemblée générale</u> (Dollars)	<u>Montants additionnels approuvés à la présente session</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1 816 200		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		145 900	
ii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		274 000	
iii) Grand programme "Sociétés transnationales"		100 000	
iv) Conférence des Nations Unies sur la désertification		352 000	
v) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		82 000	
vi) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		232 000	
vii) Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement		352 000	
viii) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		110 000	
Total	1 816 200	1 647 900	3 464 100

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
5A. Département des affaires économiques et sociales	41 728 100		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(389 000)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		172 400	
iii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		3 000	
Total	41 728 100	(213 600)	41 514 500
5B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	1 215 500		
i) Grand programme "Sociétés transnationales"		1 750 000	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		5 300	
iii) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		23 000	
Total	1 215 500	1 778 300	2 993 800
6. Commission économique pour l'Europe	14 855 800		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		291 800	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		54 500	
Total	14 855 800	346 300	15 202 100

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	15 478 900		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(273 300)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		9 900	
iii) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		23 000	
Total	15 478 900	(240 400)	15 238 500
8. Commission économique pour l'Amérique latine	17 979 300		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		306 200	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		28 700	
iii) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		22 000	
Total	17 979 300	356 900	18 336 200

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
9. Commission économique pour l'Afrique	18 243 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		693 400	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		15 100	
iii) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		24 000	
Total	18 243 000	732 500	18 975 500
10. Commission économique pour l'Asie occidentale	8 674 800		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		1 109 400	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		20 000	
iii) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		22 000	
Total	8 674 800	1 151 400	9 826 200

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	45 211 900		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		725 200	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		102 300	
iii) Décisions du Conseil du commerce et du développement		1 847 900	
iv) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		562 000	
Total	45 211 900	3 237 400	48 449 300
12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	45 157 000		
i) Montants estimatifs révisés du budget-programme : chapitre 12 (ONUDI)		597 600	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		82 500	
iii) Comité chargé d'établir un acte constitutif pour l'Organisation des Nations Unies pour le déve- loppement industriel		250 000	
Total	45 157 000	930 100	46 087 100

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
13A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	6 078 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(33 300)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		2 300	
Total	6 078 000	(31 000)	6 047 000
13B. Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains	1 002 500		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(45 000)	
Total	1 002 500	(45 000)	957 500
14. Contrôle international des stupéfiants	4 317 100		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(5 100)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		16 400	
iii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		33 500	
Total	4 317 100	44 800	4 361 900
15. Programme ordinaire d'assistance technique	20 092 900	-	20 092 900

./...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	15 509 100		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		386 000	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		50 300	
Total	15 509 100	436 300	15 945 400
17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1 563 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(16 200)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		4 200	
Total	1 563 000	(12 000)	1 551 000
18. Droits de l'homme	5 943 600		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		203 400	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		22 500	
iii) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		147 000	
iv) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés		82 000 23 500	
Total	5 943 600	478 400	6 422 000

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale (Dollars)	Montants additionnels approuvés à la présente session (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
19. Cour internationale de Justice	5 229 100		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(54 000)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		4 600	
Total	5 229 100	(49 400)	5 179 700
20. Activités juridiques	7 866 500		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		17 000	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		22 500	
iii) Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités		125 000	
Total	7 866 500	164 500	8 031 000
21. Information	30 619 400		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(613 600)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		88 000	
iii) <u>Yearbook of the United Nations</u> <u>(Annuaire des Nations Unies)</u>		77 300	
iv) Question de Namibie		70 000	
Total	30 619 400	(378 300)	30 241 100

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
22. Administration, gestion et services généraux	128 534 400		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		5 732 500	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		157 500	
iii) Traitement électronique de l'information et systèmes infor- matiques dans les organismes des Nations Unies		513 300	
iv) Grand programme "Sociétés transnationales"		728 000	
v) Décisions du Conseil du commerce et du développement		130 000	
vi) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies		98 800	
vii) Etablissement d'un système de classement des postes		268 600	
viii) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		31 000	
ix) Locaux des organismes des Nations Unies		35 000	
Total	128 534 400	7 694 700	136 229 100

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
23. Services de conférence et bibliothèques	107 247 700		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(1 443 800)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		437 600	
iii) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies		1 299 100	
iv) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		994 000	
Total	107 247 700	1 286 900	108 534 600
24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 297 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(98 000)	
Total	17 297 000	(98 000)	17 199 000

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
25. Contributions du personnel	99 973 100		
i) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		7 250 000	
ii) Traitement électronique de l'information et systèmes infor- matiques dans les organismes des Nations Unies		24 900	
iii) <u>Yearbook of the United Nations</u> <u>(Annuaire des Nations Unies)</u>		18 400	
iv) Décisions prises par le Conseil économique et social à ses soixantième et soixante et unième sessions		93 000	
v) Grand programme "Sociétés transnationales"		268 000	
vi) Décisions du Conseil du commerce et du développement		334 000	
vii) Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies		255 500	
viii) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		200 000	
ix) Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés		6 000	
x) Question de Palestine		14 000	

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
25. Contributions du personnel (<u>suite</u>)			
xi) Renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement		10 000	
xii) Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie		8 000	
xiii) Etablissement d'un système de classement des postes		55 000	
xiv) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		40 000	
xv) Emoluments du Secrétaire général		21 000	
Total	99 973 100	8 597 800	108 570 900
26. Travaux de construction, transfor- mation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	13 717 500		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		1 764 700	
ii) Locaux des organismes des Nations Unies		2 565 000	
Total	13 717 500	4 329 700	18 047 200
TOTAL, CHAPITRES DES DÉPENSES	745 813 800	38 119 100	783 932 900

/...

<u>Chapitres des recettes</u>	Montants approuvés en vertu de la résolution 3539 A (XXX) de l'Assem- blée générale	Montants additionnels approuvés à la présente session	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1. Recettes provenant des contributions du personnel	101 552 000	8 597 800 ^{a/}	110 149 800
2. Recettes générales	9 953 000		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(54 500)	
ii) Traitement électronique de l'information et systèmes infor- matiques dans les organismes des Nations Unies		290 000	
Total	9 953 000	235 500	10 188 500
3. Activités productrices de recettes	6 787 300		
i) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977		(228 300)	
ii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		(10 000)	
Total	6 787 300	(238 300)	6 549 000
TOTAL, CHAPITRES DES RECETTES	118 292 300	8 595 000	126 887 300

^{a/} Voir les rubriques énumérées en regard du chapitre 25 des dépenses.

/...

DECISIONS DE LA COMMISSION

104. A la 62ème séance, le 22 décembre, la Cinquième Commission a examiné les montants révisés du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977. Les résultats du vote ont été les suivants :

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Crédits additionnels recommandés (Dollars)</u>	<u>Voix pour</u>	<u>Voix contre</u>	<u>Abstentions</u>
1.	514 000	70	10	1
2.	5 355 800	70	9	1
3.	103 000	71	10	1
4.	1 647 900	70	10	1
5A.	(213 600)	82	0	0
5B.	1 778 300	59	10	13
6.	346 300	74	9	0
7.	(240 400)		Sans opposition	
8.	356 900	71	9	1
9.	732 500	70	10	0
10.	1 151 400	70	9	0
11.	3 237 400	64	10	8
12.	930 100	92	9	0
13A.	(31 000)		Sans opposition	
13B.	(45 000)		Sans opposition	
14.	44 800	73	10	0
15.	-			
16.	436 300	73	10	0
17.	(12 000)		Sans opposition	
18.	478 400	2	11	0
19.	(49 400)		Sans opposition	
20.	164 500	73	10	0
21.	(378 300)		Sans opposition	
22.	7 694 700	70	10	3
23.	1 286 900	74	10	-

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	Crédits additionnels <u>recommandés</u> (Dollars)	<u>Voix pour</u>	<u>Voix contre</u>	<u>Abstentions</u>
24.	(98 000)	68	12	0
25.	8 597 800	73	11	0
26.	4 329 700	73	10	1
Total, chapitres des dépenses	38 119 100	71	10	2

(Vote enregistré)

<u>Chapitres des recettes</u>		
1.	8 597 800	Sans opposition
2.	235 500	Sans opposition
3.	(238 300)	Sans opposition
Total, chapitres des recettes	8 595 000	Sans opposition

Lors du vote sur le total des crédits recommandés aux chapitres des dépenses, les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Birmanie, Burundi, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe libyenne, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques

Se sont abstenus : Barbade, Etats-Unis d'Amérique.

/...

105. A la 62ème séance, le 22 décembre, la Cinquième Commission a voté sur les projets de résolution relatifs au budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977. Les résultats du vote ont été les suivants :

a) Le projet de résolution A a été adopté par 71 voix contre 10, avec une abstention (voir plus loin, par. 107, projet de résolution IV A). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Birmanie, Burundi, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe libyenne, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique.

b) Le projet de résolution B a été adopté par 83 voix contre zéro (voir plus loin, par. 107, projet de résolution IV) B);

c) Le projet de résolution C a été adopté par 72 voix contre 10 (voir plus loin, par. 107, projet de résolution IV C).

d) L'ensemble des projets de résolution A, B et C a été adopté par 72 voix contre 10, avec une abstention (voir plus loin, par. 107, projets de résolution IV A à C).

/...

106. Les décisions de la Cinquième Commission à la présente session impliquaient l'approbation, pour 1977, des postes permanents supplémentaires suivants :

Postes permanents

Chapitre et programme	Catégories et classes												
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. Agents des services généraux					
	SUA	SGS	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
2. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	-	1	-	-	1	1	-	-	3	2	1	3	
3. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	-	-	-	
5B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	-	-	1	2	3	3	4	3	16	3	10	13	
10. Commission économique pour l'Asie occidentale	-	-	-	-	-	-	(1) ^{a/}	-	(1)	-	-	-	
11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	-	-	-	-	3	4	4	3	16	-	7	7	
12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	-	-	(1)	1	4	6	(7)	9	12	-	(10)	(10)	
21. Centres d'information	-	-	-	-	-	-	1 ^{a/}	-	1	-	-	-	
22. Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	
Services administratifs et financiers (Genève)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	
Bureau des services généraux (Siège, New York)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	
23. Département des conférences (Siège, New York)	-	-	-	-	(1) ^{a/}	4	7	-	10	-	8	8	
Services des conférences (Genève)	-	-	-	-	1 ^{a/}	6	11	-	18	-	1	1	
Bibliothèque (Siège, New York)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (1) ^{b/}	-	
Total	-	1	-	3	13	27	21	14	79	5	8	13	

^{a/} Transferts.

^{b/} Catégorie des travailleurs manuels.

./.

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

107. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

PROJET DE RESOLUTION I

Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale.

Rappelant la décision qu'elle a prise, par sa résolution 3537 B (XXX) du 17 décembre 1975, de fixer le traitement annuel des membres de la Cour internationale de Justice à 50 000 dollars des Etats-Unis, avec effet au 1er janvier 1976,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 9/ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 10/,

1. Décide que le traitement annuel des membres de la Cour internationale de Justice sera révisé à sa trente-cinquième session, puis normalement tous les cinq ans;

2. Décide en outre, avec effet du 1er janvier 1977, qu'entre ces révisions périodiques les membres de la Cour internationale de Justice peuvent aussi recevoir, en sus de leur traitement annuel, tel qu'il est défini dans les paragraphes 1 et 5 de l'article 32 du Statut de la Cour, un complément intérimaire de traitement pour cherté de vie qui n'est pas réputé faire partie dudit traitement et dont le montant est déterminé par les dispositions énoncées au paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Décide que les allocations et indemnités prévues aux paragraphes 2 à 4 de l'article 32 du Statut de la Cour internationale de Justice et la pension de retraite attribuée aux membres de la Cour seront réexaminées lors de la révision périodique de leur traitement annuel et que le système des ajustements intérimaires ne s'y appliquera pas.

9/ A/C.5/31/13.

10/ A/31/8/Add.3.

PROJET DE RESOLUTION II

Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général sur l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies 11/ et du rapport présenté oralement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 12/;
2. Réaffirme les décisions qu'elle avait prises à sa 2325^{ème} séance plénière, le 18 décembre 1974, et à sa 2444^{ème} séance plénière 14/, le 17 décembre 1975, au sujet de l'emploi d'experts et de consultants;
3. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa trente-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un nouveau rapport sur l'application des décisions susmentionnées.

11/ A/C.5/31/10 et Corr.1 et A/C.5/31/10/Add.1 et Corr.1.

12/ A/C.5/31/SR.6.

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 (A/9631 et Corr.2), p. 142, point 73 de l'ordre du jour.

14/ Ibid., trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 154, par. t).

PROJET DE RESOLUTION III

Montants révisés relatifs à la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les montants révisés 15/ comme suite aux décisions prises par le Conseil du commerce et du développement en application des résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatrième session, tenue à Nairobi du 5 au 31 mai 1976, et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 16/,

1. Décide que la mesure dans laquelle une latitude accrue en matière budgétaire, financière et administrative sera accordée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être telle que cette dernière puisse utiliser au mieux ses ressources en fonction de ce qui est exigé d'elle;

2. Prie le Secrétaire général de préciser, aussitôt que possible, les raisons de renforcer le Cabinet du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et considère que, d'ici là, une utilisation souple des ressources disponibles permettra peut-être de renforcer ce cabinet comme il convient.

15/ A/C.5/31/49.

16/ A/31/8/Add.12.

PROJET DE RESOLUTION IV

Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977

A

Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1976-1977

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'exercice biennal 1976-1977 :

1. Le crédit de 745 813 800 dollars qu'elle a ouvert par sa résolution 3539 A (XXX) du 17 décembre 1975 est augmenté de 38 119 100 dollars, comme suit :

	Crédits ouverts par la résolution 3539 A (XXX)	Augmentations ou (diminutions)	Crédits révisés
<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>		
<u>TITRE PREMIER - Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	<u>20 674 800</u>	<u>514 100</u>	<u>21 188 900</u>
TOTAL, Titre premier	<u>20 674 800</u>	<u>514 100</u>	<u>21 188 900</u>
<u>TITRE II - Activités politiques et maintien de la paix</u>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	<u>41 730 600</u>	<u>5 355 800</u>	<u>47 086 400</u>
TOTAL, Titre II	<u>41 730 600</u>	<u>5 355 800</u>	<u>47 086 400</u>
<u>TITRE III - Activités politiques, tutelle et décolonisation</u>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	<u>8 057 000</u>	<u>103 000</u>	<u>8 160 000</u>
TOTAL, Titre III	<u>8 057 000</u>	<u>103 000</u>	<u>8 160 000</u>

/...

	Crédits ouverts par la résolution 3539 A (XXX)	Augmentations ou (diminutions)	Crédits révisés
Chapitres	Dollars des Etats-Unis		
TITRE IV - Activités économiques, sociales et humanitaires			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1 816 200	1 647 900	3 464 100
5A. Département des affaires économiques et sociales	41 728 100	(213 600)	41 514 500
5B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	1 215 500	1 778 300	2 993 800
6. Commission économique pour l'Europe	14 855 800	346 300	15 202 100
7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	15 478 900	(240 400)	15 238 500
8. Commission économique pour l'Amérique latine	17 979 300	356 900	18 336 200
9. Commission économique pour l'Afrique	18 243 000	732 500	18 975 500
10. Commission économique pour l'Asie occidentale	8 674 800	1 151 400	9 826 200
11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	45 211 900	3 237 400	48 449 300
12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	45 157 000	930 100	46 087 100
13A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	6 078 000	(31 000)	6 047 000
13B. Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains	1 002 500	(45 000)	957 500
14. Contrôle international des stupéfiants	4 317 100	44 800	4 361 900
15. Programme ordinaire d'assistance technique	20 092 900	-	20 092 900
16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	15 509 100	436 300	15 945 400
17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1 563 000	(12 000)	1 551 000
TOTAL, Titre IV	258 923 100	10 119 900	269 043 000

<u>Chapitres</u>	Crédits ouverts par la résolution 3539 A (XXX)	Augmentations ou (diminutions)	Crédits révisés
	<u>Dollars des Etats-Unis</u>		
<u>TITRE V - Droits de l'homme</u>			
18. Droits de l'homme	<u>5 943 600</u>	<u>478 400</u>	<u>6 422 000</u>
TOTAL, Titre V	<u>5 943 600</u>	<u>478 400</u>	<u>6 422 000</u>
<u>TITRE VI - Cour internationale de Justice</u>			
19. Cour internationale de Justice	<u>5 229 100</u>	<u>(49 400)</u>	<u>5 179 700</u>
TOTAL, Titre VI	<u>5 229 100</u>	<u>(49 400)</u>	<u>5 179 700</u>
<u>TITRE VII - Activités juridiques</u>			
20. Activités juridiques	<u>7 866 500</u>	<u>164 500</u>	<u>8 031 000</u>
TOTAL, Titre VII	<u>7 866 500</u>	<u>164 500</u>	<u>8 031 000</u>
<u>TITRE VIII - Services communs</u>			
21. Information	<u>30 619 400</u>	<u>(378 300)</u>	<u>30 241 100</u>
22. Administration, gestion et services généraux	<u>128 534 400</u>	<u>7 694 700</u>	<u>136 229 100</u>
23. Services de conférence et bibliothèques	<u>107 247 700</u>	<u>1 286 900</u>	<u>108 534 600</u>
TOTAL, Titre VIII	<u>266 401 500</u>	<u>8 603 300</u>	<u>275 004 800</u>
<u>TITRE IX - Dépenses spéciales</u>			
24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies ..	<u>17 297 000</u>	<u>(98 000)</u>	<u>17 199 000</u>
TOTAL, Titre IX	<u>17 297 000</u>	<u>(98 000)</u>	<u>17 199 000</u>
<u>TITRE X - Contributions du personnel</u>			
25. Contributions du personnel	<u>99 973 100</u>	<u>8 597 800</u>	<u>108 570 900</u>
TOTAL, Titre X	<u>99 973 100</u>	<u>8 597 800</u>	<u>108 570 900</u>
<u>TITRE XI - Dépenses d'équipement</u>			
26. Travaux de construction, transfor- mation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	<u>13 717 500</u>	<u>4 329 700</u>	<u>18 047 200</u>
TOTAL, Titre XI	<u>13 717 500</u>	<u>4 329 700</u>	<u>18 047 200</u>
TOTAL GENERAL	<u>745 813 800</u>	<u>38 119 100</u>	<u>783 932 900</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Le crédit total net ouvert aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera géré comme un tout sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 15 pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois de travail d'experts;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé au titulaire du marché ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 27 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1976-1977 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1976-1977

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1976-1977 :

1. Le montant des recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, qu'elle a approuvé par sa résolution 3539 B (XXX) du 17 décembre 1975, est augmenté de 8 595 000 dollars, comme suit :

/...

	Montants approuvés par la résolution 3539 B (XXX)	Augmentations ou (diminutions)	Montants révisés
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitres des recettes</u>			
TITRE PREMIER - <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	<u>101 552 000</u>	<u>8 597 800</u>	<u>110 149 800</u>
TOTAL, titre premier	<u>101 552 000</u>	<u>8 597 800</u>	<u>110 149 800</u>
TITRE II - <u>Autres recettes</u>			
2. Recettes générales	<u>9 953 000</u>	<u>235 500</u>	<u>10 188 500</u>
3. Activités productrices de recettes	<u>6 787 300</u>	<u>(238 300)</u>	<u>6 549 000</u>
TOTAL, titre II	<u>16 740 300</u>	<u>(2 800)</u>	<u>16 737 500</u>
TOTAL GENERAL	<u>118 292 300</u>	<u>8 595 000</u>	<u>126 887 300</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits au budget, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

C

Exécution du budget pour l'année 1977

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1977 :

1. Les dépenses de 411 026 000 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 372 906 900 dollars des Etats-Unis représentant la moitié des crédits ouverts

/...

pour l'exercice biennal 1976-1977 par la résolution 3539 A (XXX) de l'Assemblée générale et 38 119 100 dollars des Etats-Unis correspondant aux crédits additionnels ouverts pour le même exercice biennal par la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 8 370 150 dollars, par la moitié des recettes, autres que celles qui proviennent des contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1976-1977 dans la résolution 3539 B (XXX) de l'Assemblée générale;

b) Déduction faite de 2 800 dollars, correspondant à la diminution des recettes, autres que celles qui proviennent des contributions du personnel, qui a été prévue pour l'exercice biennal 1976-1977 dans la résolution B ci-dessus;

c) Jusqu'à concurrence de 4 648 537 dollars, par le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1975, soit 6 256 439 dollars moins le montant de 1 607 902 dollars qui a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour l'année 1976;

d) Jusqu'à concurrence de 421 284 dollars, par les contributions dues par les nouveaux Etats Membres pour 1975 et 1976;

e) Jusqu'à concurrence de 397 588 829 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 31/95 B de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, relative au barème des quotes-parts pour l'année 1977;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 59 553 727 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 50 776 000 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé pour l'exercice biennal 1976-1977 par la résolution 3539 B (XXX) de l'Assemblée générale;

b) 8 597 800 dollars, soit le montant estimatif des recettes additionnelles provenant des contributions du personnel qui a été approuvé pour l'exercice biennal 1976-1977 par la résolution B ci-dessus;

c) 179 927 dollars, soit l'excédent des recettes effectives provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 1974-1975 qui ont été approuvées par la résolution 3531 B (XXX) de l'Assemblée générale.

PROJET DE RESOLUTION V

Questions se rapportant au budget-programme de l'exercice
biennal 1976-1977

L'Assemblée générale.

I

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif à l'Annuaire des Nations Unies 17/;
2. Fait siens les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport 18/;
3. Approuve la recommandation du Comité consultatif figurant au paragraphe 13 de son rapport 19/;

II

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif aux réseaux des centres d'information des Nations Unies 20/;
2. Fait siens les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport 21/.

III

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le traitement électronique de l'information et les systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies 22/, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 23/.
2. Prend acte des avis exprimés par les délégations à la Cinquième Commission 24/
3. Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport 25/.

17/ A/C.5/31/12.

18/ A/31/8/Add.1/Corr.1.

19/ A/31/8/Add.1/Corr.1.

20/ A/C.5/31/14.

21/ A/31/8/Add.2.

22/ A/C.5/31/3.

23/ A/31/255.

24/ Voir A/C.5/31/SR.15, 21, 23, 25 et 27.

25/ Voir A/31/255.

IV

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative 26/ et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 27/;
2. Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport 28/;

V

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la définition d'un principe rationnel de répartition des dépenses entre le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement 29/, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 30/;
2. Fait siennes les conclusions formulées par le Comité consultatif au paragraphe 16 de son rapport 30/;

VI

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général sur l'agrandissement du Palais des Nations 31/ et sur les locaux des Nations Unies à Addis-Abeba, à Bangkok, à Santiago 32/ et à Nairobi 33/;
2. Prend acte également du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 34/;

26/ A/C.5/31/6.

27/ A/31/8/Add.5.

28/ Ibid., par. 12 à 19,

29/ A/C.5/31/39 et Corr.1 et 2.

30/ A/31/8/Add.10.

31/ A/C.5/31/20.

32/ A/C.5/31/41.

33/ A/C.5/31/45.

34/ A/31/8/Add.16.

/...

VII

Décide qu'avant de prendre une décision sur le logiciel destiné au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le Secrétaire général devrait prendre dûment en considération les différentes collections de programmes qui pourraient convenir, dont celle du Réseau intégré de systèmes informatiques (Integrated Set of Information Systems), et faire rapport sur la question au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

VIII

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies 35/ et approuve les arrangements en matière d'organisation proposés dans la section IV dudit rapport;

2. Approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport 36/;

IX

1. Approuve les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées au sujet des émoluments du Secrétaire général dans les paragraphes 5, 6 et 7 de son rapport 37/;

2. Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel net de 12 000 dollars au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977, et une augmentation de 21 000 dollars au titre des contributions du personnel au chapitre 25, augmentation compensée par un montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes;

X

Prie le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, le montant des honoraires reçus par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;

35/ A/C.5/31/60 et Corr.1.

36/ Voir A/31/8/Add.26.

37/ A/31/8/Add.24.

XI

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions applicables aux voyages autorisés (par avion) des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet 1975 au 30 juin 1976 38/;

2. Décide qu'à l'avenir le Secrétaire général fera rapport sur l'application de la résolution 3198 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et que le Comité consultatif, s'il le juge nécessaire, portera à l'attention de l'Assemblée tout élément pertinent des renseignements donnés par le Secrétaire général.
